

**FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE
(F.C.I.)**

**Place Albert 1^{er} n°13-B-6530 THUIN (Belgique), Tél : ++32.71.59.12.38,
Fax++32.71.59.22.29**

**REGLEMENT DE CONCOURS
INTERNATIONAL**

Pour

CHIENS DE SAUVETAGE

**De la fédération Cynologique
internationale F.C.I.**



Règlement de Concours International pour Chiens de Sauvetage de la F.C.I.

Table des matières

Test de chien de sauvetage

<u>Discipline A – Travail de recherche pistage Echelon A CS-P A.....</u>	<u>3</u>
<u>Discipline A – Travail de recherche pistage Echelon B CS-P B.....</u>	<u>6</u>
<u>Discipline A – Travail de recherche surface Echelon A CS-S A</u>	<u>9</u>
<u>Discipline A – Travail de recherche surface Echelon B CS-S B.....</u>	<u>11</u>
<u>Discipline A – Travail de recherche décombres Echelon A CS-D A.....</u>	<u>14</u>
<u>Discipline A – Travail de recherche décombres Echelon B CS-D B</u>	<u>17</u>
<u>Discipline B – Obéissance</u>	<u>20</u>
<u>Discipline B – dextérité</u>	<u>25</u>
<u>Schéma pour la suite</u>	<u>30</u>
<u>Schéma pour l'exercice de diriger à distance</u>	<u>31</u>

TEST DE CHIENS DE SAUVETAGE

Chiens de sauvetage – épreuve de Pistage Echelon A **CS-P A**

Le test se compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

Discipline A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Tenue de piste	100 points
Objet : 5X4 points	20 points
Désignation de la victime	80 points
Délai d'exécution	20 minutes
Piste tracée par une personne étrangère	1000 pas (longueur de pas 70 cm), vieille de 90 minutes, changement de terrain, 5 angles.
Objets	5 objets d'une taille maximum d'une chaussure
Victime	1 personne assise ou couchée à la fin de la piste.

Cet exercice peut être exécuté avec une longe de 10 mètres ou en pistage libre, mais une distance de 10 mètres entre le chien et le conducteur doit être maintenue.

Le départ se situe sur une ligne de 20 mètres de long qui n'est pas délimitée.

Règles générales

La victime est placée par le traceur de piste à la fin de la piste 30 minutes avant que le chien commence l'exercice. Le traceur de piste accompagne le juge pendant le pistage. Avant de commencer l'exercice de pistage, le conducteur spécifie le type de désignation que le chien donnera. Seuls les objets d'usage courant, qui n'excèdent pas la taille maximale permise (la taille d'une chaussure) et qui ne diffèrent pas nettement de la couleur du terrain peuvent être employés.

Le traceur de piste imprègne bien les objets de son odeur. Le traceur de piste, qui effectue le tracé, dépose les objets sans changer l'odeur de la piste en s'arrêtant ou en grattant le sol. Les objets sont déposés sur la piste et pas à côté.

Lors de la préparation du chien pour la piste, à la mise au départ et durant le travail, aucune contrainte ne peut être exercée sur lui. Le chien doit prendre la piste dans un délai de 3 minutes. Si cette période est dépassée, l'exercice est arrêté et 0 points sont attribués.

Si la désignation de la personne ou des objets est déclenchée par le conducteur ou la victime, la désignation de la personne ou des objets n'apporteront aucun point. 3 points sont retirés par fausse désignation.

L'exercice est arrêté par le juge si le conducteur s'écarte de la piste de 10 mètres ou plus. Le juge peut augmenter cette distance en fonction de la difficulté du terrain. Le juge arrête l'exercice s'il estime que le chien n'est pas capable de reprendre la piste de lui-même.

Commandement vocal

Un commandement vocal pour «la recherche »

Le commandement vocal est admis au début de piste et après chaque objet. Des encouragements vocaux et des commandements de recherche occasionnels sont autorisés excepté aux angles ou lorsque le chien est près des objets.

Règles d'exécution

A l'appel, le conducteur se présente avec le chien, préparé pour la piste, auprès du juge. Le juge donne une description exacte de la ligne sur laquelle le début de piste se trouve. Cette ligne a une longueur de 20 mètres. Le chien doit trouver la piste dans un délai de 3 minutes.

Le conducteur suit à 10 mètres derrière le chien, qu'il soit en longe ou en pistage libre. Dès qu'un objet a été trouvé, le chien doit le prendre ou le désigner d'une façon convaincante, sans influence du conducteur. Lorsque le chien prend l'objet, il peut être assis, debout ou rapporter l'objet au conducteur. Cependant partir avec l'objet vers l'avant ou prendre l'objet en position couchée est à pénaliser.

La désignation peut avoir lieu en position assise, couchée ou debout. Cette position ne doit pas être obligatoirement la même pour tous les objets. Quand le chien a désigné l'objet, le conducteur rejoint le chien, prend l'objet et lève le bras l'objet en main pour prouver que le chien a trouvé. Le conducteur relance le chien sur la piste.

Lorsque le chien trouve la victime, le conducteur s'arrête immédiatement. Le chien doit d'une façon convaincante désigner par aboiement, par « Bringsel » ou par la méthode de « désignation libre ». Seule une désignation claire et évidente rapportera la totalité des points. Le chien qui désigne reste dans un rayon de 2 mètres de la victime, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne.

En utilisant le « Bringsel » ou la méthode de « désignation libre », le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. Pendant la désignation, le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime. N'importe quel harcèlement de la victime par le chien aura une influence négative sur l'évaluation. Des dommages corporels à la victime causés par le chien mèneront à la disqualification. Sur l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien.

A la fin de l'exercice de pistage, le chien est mis en laisse. Le chien et le conducteur rejoignent le juge, prennent la position de base, le conducteur remet les objets au juge et il annonce la fin de travail de pistage.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Le test se compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – TRAVAIL DE RECHERCHE

Cotation maximum	200 points
Tenue de piste	100 points
Objets ; 6x 3 points, 1x 2 points	20 points
Désignation de la victime	80 points

Délai d'exécution 45 minutes

Piste tracée par personne étrangère

2000 pas (longueur de pas 70cm) vieille de 180 minutes, changement de terrain, 7 angles adaptés au terrain dont 2 sont aigus.

Objets

7 objets d'une taille maximum d'une chaussure

Victime

1 personne assise ou couchée à la fin de la piste.

Cet exercice peut être exécuté avec une longe de 10 mètres ou en pistage libre, mais une distance de 10 mètres entre le chien et le conducteur doit être maintenu.

Le départ se situe dans un carré de 20 x 20 mètres, dans lequel se trouve l'objet d'indentification.

Règles générales

La victime est placée par le traceur de piste à la fin de la piste 30 minutes avant que le chien commence l'exercice. Le traceur de piste accompagne le juge pendant le pistage. Avant de commencer l'exercice de pistage, le conducteur spécifie le type de désignation que le chien donnera. Seuls des objets d'usage courant, qui n'excèdent pas la taille maximale permise (la taille d'une chaussure) et qui ne diffèrent pas nettement de la couleur du terrain peuvent être employés).

Le traceur de piste imprègne bien les objets de son odeur. Le traceur de piste, qui effectue le tracé dépose les objets sans changer l'odeur de la piste en s'arrêtant ou en grattant le sol. Les objets sont déposés sur la piste et pas à côté. Lors de la préparation du chien pour la piste, à la mise au départ et durant le travail, aucune contrainte ne peut être exercée sur lui. Le chien doit prendre la piste dans un délai de 3 minutes. Si cette période est dépassée, l'exercice est arrêté et 0 points sont attribués.

Si la désignation de la personne ou des objets est déclenchée par le conducteur ou la victime, la désignation de la personne ou des objets n'apporteront aucun point.

3 points sont retirés par fausse désignation.

L'exercice est arrêté par le juge si le conducteur s'écarte de la piste de 10 mètres ou plus. Le juge peut augmenter cette distance en fonction de la difficulté du terrain. Le juge arrête l'exercice s'il estime que le chien n'est pas capable de reprendre la piste de lui-même.

Commandement vocal

Un commandement vocal pour « la recherche ».

Le commandement vocal est admis au début de piste et après chaque objet. Des encouragements vocaux et des commandements de recherche occasionnels sont autorisés excepté aux angles ou lorsque le chien est près des objets.

Règles d'exécution.

Le départ de la piste se situe dans une surface imaginaire mesurant 20 x 20 mètres. La ligne de base de cette surface est identifiée par 2 poteaux. Le traceur de piste entre dans la surface approximativement au milieu d'un des côtés de cette surface et place l'objet d'identification au début de piste. L'objet d'identification est de la même forme, nature et taille que les autres objets sur la piste.

Après avoir attendu quelques instants, le traceur de piste continue au pas normal vers le côté opposé de la surface et la quitte.

Les angles sont adaptés au terrain. Un angle est construit sous forme de demi-cercle avec un rayon d'au moins 3 longueurs de longe (approximativement 30 mètres). Le demi-cercle commence et finit avec un angle droit. Les sept angles sont tracés au pas normal et adaptés au terrain. Au moins deux des angles sont des angles aigus (entre 30° et 60°)

A l'appel, le conducteur se présente avec le chien, préparé pour la piste, auprès du juge. Le chien doit trouver le début de la piste/l'objet d'identification dans un délai de 3 minutes. L'évaluation commence lorsque le chien prend la piste.

Le conducteur suit à 10 mètres derrière le chien qu'il soit en longe ou en pistage libre. Dès qu'un objet a été trouvé, le chien doit le prendre ou le désigner d'une façon convaincante, sans influence du conducteur. Lorsque le chien prend l'objet, il peut être assis, debout ou rapporter l'objet au conducteur, cependant partir avec l'objet vers l'avant ou prendre l'objet en position couchée est à pénaliser.

La désignation peut avoir lieu en position assise, couchée ou debout. Cette position ne doit pas être obligatoirement la même pour tous les objets. Quand le chien a désigné l'objet, le conducteur rejoint le chien, prend l'objet et lève le bras l'objet en main pour prouver que le chien a trouvé. Le conducteur relance le chien sur la piste.

Lorsque le chien trouve la victime, le conducteur s'arrête immédiatement. Le chien doit d'une façon convaincante désigner par aboiement, par « Bringsel » ou par la méthode de « désignation libre ». Seule une désignation claire et évidente rapportera la totalité des points. Le chien qui désigne reste dans un rayon de 2 mètres de la victime, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne.

En utilisant le « bringsel » ou la méthode de « désignation libre » le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. Pendant la désignation, le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime. N'importe quel harcèlement de la victime par le chien aura une influence négative sur l'évaluation. Des dommages corporels à la victime causés par le chien mèneront à la disqualification. Sur l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien.

A la fin de l'exercice de pistage, le chien est mis en laisse. Le chien et le conducteur rejoignent le juge, prennent la position de base, le conducteur remet les objets au juge et il annonce la fin de travail de pistage.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur par l'annonce du résultat par le juge.

Le test se compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 point
Total	300 points

DISCIPLINE A - Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Travail de recherche	80 points
Désignation des victimes (60 points par victime)	120 points
Délai d'exécution	15 minutes maximum pour la recherche
Surface du terrain	100 X 200 mètres, terrain ouvert et couvert
Victime	2 victimes

Règles générales.

Pour garantir des conditions identiques pour tous les chiens, plusieurs personnes avec chiens se promènent sur le terrain où se déroulera le concours approximativement 15 minutes avant le début du concours.

Les victimes sont placées sur le terrain approximativement 10 minutes avant le début de l'épreuve. Le conducteur et le chien ne voient pas ce placement.

Le juge déterminera la direction de la recherche au début du concours. La direction de la recherche est maintenue pendant tout le concours. La recherche ne se fait que vers l'avant, reculer n'est pas autorisé. Le conducteur avance sur une ligne droite au milieu du terrain, marquée approximativement tous les 50 mètres.

La maniabilité du chien est évaluée par le juge.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par «Bringsel » ou « désignation libre » par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus direct, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Si la désignation est déclenchée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour désignation sera de 0 points. Pendant toute la désignation le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime.

Règles d'exécution.

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel.

Le chien fouille le terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien.

Le conducteur ne peut pas quitter le point de départ sans désignation du chien ou l'autorisation du juge.

Les victimes doivent être couchées ou assises et se comporter tranquillement. L'endroit où est cachée la victime permet la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime. L'endroit où sont placées les victimes change pour chaque chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée. Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de la victime jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne. La configuration du terrain est prise en considération. En utilisant le « Bringsel » ou la méthode de « désignation libre », le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. La recherche se poursuit à l'ordre du juge et à l'endroit où le conducteur se trouvait quand il a confirmé la désignation.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage

1 ^{ière} fausse désignation	perte de 40 points
2 ^{ème} fausse désignation	arrêt de la discipline A

La discipline n'est pas réussie si une victime n'est pas retrouvée.

Le fait de ne pas retrouver une victime a comme conséquence une pénalité de 61 points.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance voir

page 36

Discipline C : Dextérité voir

page 41

Chien de sauvetage – épreuve de Surface Echelon B

CS-S B

Le test ses compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Travail de recherche	80 points

Désignation de 3 victimes (40 points par victime)

Désignation de 4 victimes (30 points par victime)

Désignation de 5 victimes (24 points par victime)

Désignation de 6 victimes (20 points par victime) 120 points

Délai d'exécution	20 minutes maximum pour 3-4 victimes 30 minutes maximum pour 5-6 victimes
Surface du terrain	100 x 300 mètres, terrain ouvert et couvert sur au minimum 50% ou bâti
Victime	3-6 victimes, le nombre de victimes est constant pendant le concours.

Règles générales.

Pour garantir des conditions identiques pour tous les chiens, plusieurs personnes avec chiens se promènent sur le terrain où se déroulera le concours approximativement 15 minutes avant le début du concours.

Les cachettes peuvent ne pas être visibles et/ou ne pas permettre au chien de regarder dedans. Les cachettes ne peuvent pas se trouver à plus de 2 mètres de hauteur.

Les victimes sont placées sur le terrain approximativement 10 minutes avant le début de l'épreuve. Le conducteur et le chien ne voient pas ce placement.

Le juge déterminera la direction de la recherche au début du concours.

La direction de la recherche est maintenue pendant tout le concours. La recherche ne se fait que vers l'avant, reculer n'est pas autorisé.

Le conducteur avance sur une ligne médiane, marqué approximativement tous les 50 mètres.

La maniabilité du chien est évaluée par le juge.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par « Bringsel » ou « désignation libre » par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus direct, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Si la désignation est déclenchée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour cette désignation sera de 0 points. Pendant toute la désignation le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime.

Règle d'exécution.

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel.

Le chien fouille le terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien. Le conducteur ne peut pas quitter le point de départ sans l'autorisation du juge.

Les victimes doivent être couchées ou assises et se comporter tranquillement. L'endroit où est cachée la victime peut permettre la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime. L'endroit où sont placées les victimes change pour chaque chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée. Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de la victime jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne. La configuration du terrain est prise en considération. En utilisant le « Bringsel » ou la méthode de « désignation libre », le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. La recherche se poursuit à l'ordre du juge et à l'endroit où le conducteur se trouvait quand il a confirmé la désignation.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage.

1 ^{ière} fausse désignation perte de	40 points
2 ^{ième} fausse désignation	arrêt de la discipline A

La discipline n'est pas réussie si une victime n'est pas retrouvée.

Le fait de ne pas retrouver une victime a comme conséquence une pénalité de 61 points.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Chiens e sauvetage - épreuve de Décombres Echelon A CS-D A

Le test se compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A - travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Travail de recherche	80 points
Désignation des victimes (60 points par victime)	120 points
Délai d'exécution	15 minutes pour la recherche
Surface du terrain	600m ² à 800m ² sur un ou plusieurs niveaux
Victime	2 victimes

Règles générales.

Les deux victimes sont cachées sans permettre la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime.

Les distractions incluent : le feu, moteurs en marche, martèlement, bruit de tambour etc. ainsi que des coups de feu à proximité du terrain de travail et des personnes qui se déplacent sur le terrain de travail.

Juste avant l'exercice et tandis que le chien travaille, le terrain de travail est parcouru par un ou plusieurs personnes.

Les cachettes sont localisées à au moins 10 mètres de distance. Les victimes sont placées dans les cachettes 15 minutes avant le début de l'épreuve, sans que le chien et le conducteur puissent observer le placement.

Les cachettes sont réutilisables à tout moment. Les cachettes employées pour la recherche précédente doivent être laissées découvertes si elles ne sont pas réutilisées dans la recherche suivante. Les victimes sont sorties de leurs cachettes.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par « Bringsel » ou « désignation libre » par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus court, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Le conducteur peut suivre le chien dans les décombres après l'autorisation du juge.

Règles d'exécution.

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel. Le conducteur place le chien à un endroit de son choix, mais pas du côté par lequel les victimes sont entrées. La direction du vent est prise en considération.

Le chien fouille la surface du terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne. Pendant toute la désignation le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de l'endroit de la désignation. Le conducteur doit identifier clairement l'endroit de la victime ou l'endroit duquel l'odeur de la victime émane. Le chien qui utilise la méthode du « Bringsel » ou la méthode de « désignation libre » dit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct.

Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. La victime est sortie de sa cachette par des aidants.

A l'ordre du juge, la recherche continue. Le conducteur commande au chien la recherche et quitte la zone de travail. L'ordre pour continuer la recherche peut-être donné directement à l'endroit de la découverte d'une victime ou à partir d'un des côtés de la zone de travail.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage.

1^{ière} fausse désignation

perte de 40 points

2^{ième} fausse désignation

arrêt de la discipline A

La discipline n'est pas réussie si une victime n'est pas retrouvée.

Le fait de ne pas retrouver une victime a comme conséquence une pénalité de 61 points.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Le test se compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Travail de recherche	80 points
Désignation de 3 victimes (40 points par victime)	
Désignation de 4 victimes (30 points par victime)	
Désignation de 5 victimes (24 points par victime)	
Désignation de 6 victimes (20 points par victime)	120 points
Délai d'exécution	30 minutes maximum pour 3-4 victimes 40 minutes maximum pour 5-6 victimes
Surface du terrain	800 m ² à 1200 m ² sur un ou plusieurs niveaux
Victime	3-6 victimes, le nombre de victimes est constant pendant le concours.

Règles générales.

De trois à six victimes sont cachées sans permettre la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime pendant tout l'exercice.

Les distractions incluent : le feu, moteurs en marche, martèlement, bruit de tambour etc. ainsi que des coups de feu à proximité du terrain de travail et des personnes qui se déplacent sur le terrain de travail.

Juste avant l'exercice et tandis que le chien travaille, le terrain de travail est parcouru par une ou plusieurs personnes.

Les cachettes sont localisées à au moins 10 mètres de distance. Les victimes sont placées dans les cachettes 15 minutes avant le début de l'épreuve, sans que le chien et le conducteur puissent observer le placement.

Les cachettes sont réutilisables à tout moment. Les cachettes employées pour la recherche précédente doivent être laissées découvertes si elles ne sont pas réutilisées dans la recherche suivante. Les victimes peuvent être sorties de leurs cachettes.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par « Bringsel » ou « désignation libre » par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus court, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Le conducteur peut suivre le chien dans les décombres après l'autorisation du juge.

Règles d'exécution.

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel. Le conducteur place le chien à un endroit de son choix, mais pas du côté par lequel les victimes sont entrées. La direction du vent est prise en considération.

Le chien fouille la surface du terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne. Pendant toute la désignation le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de l'endroit de la désignation. Le conducteur doit identifier clairement l'endroit de la victime ou l'endroit duquel l'odeur de la victime émane. Le chien qui utilise la méthode du « Bringsel » ou la méthode de « désignation libre » doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct.

Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. Si le juge demande de sortir la victime de sa cachette, cela est fait par des aidants.

A l'ordre du juge, la recherche continue. Le conducteur commande au chien la recherche et quitte la zone de travail. L'ordre pour continuer la recherche peut être donné directement à l'endroit de la découverte d'une victime ou à partir d'un des côtés de la zone de travail.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage.

1^{ière} fausse désignation perte de 40 points

2^{ième} fausse désignation arrêt de la discipline A

La discipline n'est pas réussie si une victime n'est pas retrouvée.

Le fait de ne pas retrouver une victime a comme conséquence une pénalité de 61 points.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

OBEISSANCE POUR CHIEN DE SAUVETAGE

-	PISTAGE	CS-P	A&B
-	SURFACE	CS-S	A&B
-	DECOMBRES	CS-D	A&B

DISCIPLINE B - Obéissance

Cotation maximum

50 points

Exercice 1	suite en laisse	10 points
Exercice 2	assis	5 points
Exercice 3	Couché avec rappel	5 points
Exercice 4	Debout avec rappel	5 points
Exercice 5	rapport d'objet	5 points
Exercice 6	Ramper	5 points
Exercice 7	envoie en avant	5 points
Exercice 8	Couché libre sous diversion	10 points

Règles générales

A la discrétion du juge, la discipline d'obéissance peut être exécutée en groupe de maximum trois chiens.

Les présentations de début et de fin d'exercice ont lieu en laisse. Seule une laisse simple et un collier à larges mailles sont autorisés.

Le choix des commandements est à la discrétion du conducteur, toutefois ils doivent être brefs.

Le chien doit effectuer les exercices avec entrain et rapidité. Chaque exercice commence et finit en position de base. En position de base, le chien est assis droit et tout près du conducteur, à sa gauche, l'épaule du chien se trouve à la hauteur du genou du conducteur. Le début des exercices est annoncé par le juge. Toutes les autres manœuvres telles que les demi-tours, les arrêts, les changements de pas, etc. sont exécutées sans aucun ordre du juge. Cependant le conducteur peut demander l'aide du juge. La suite sans laisse est exécutée suivant le schéma en annexe.

Le groupe est composé d'au moins 4 personnes, y compris le 2^{ème} conducteur et au moins une personne dans le groupe a un chien tenu en laisse.

En passant de la position « face » à la position de base, le chien peut contourner le conducteur.

L'ordre des exercices 1 à 6 est déterminé par un tirage au sort juste avant le début de l'épreuve.

Les bruits des moteurs doivent être employés dans tous les exercices et les deux coups de feu (calibre 6-9mm) peuvent être effectués pendant n'importe quel exercice à l'exception de l'exercice d'envoyer en avant.

Le chien doit rester indifférent aux coups de feu. Si le chien se montre peureux soit aux bruits soit au coup de feu, il sera disqualifié du concours. Si le chien devient agité aux coups de feu, mais reste sous contrôle du conducteur, il ne sera que pénalisé. Seul un chien indifférent à toutes les formes de bruits peut obtenir le maximum des points. Les chiens agressifs ou peureux sont exclus du concours.

Règles d'exécution.

1 . Suite sans laisse

10 points

Commandement vocal : un pour « **la marche au pied** »

L'ordre peut être donné à chaque départ et au changement d'allure. Au commandement vocal, le chien doit quitter sa position de base et suivre le conducteur attentivement, avec entrain et droit du côté gauche du conducteur. L'épaule du chien doit rester à la hauteur du genou du conducteur. A l'arrêt du conducteur, le chien doit s'asseoir immédiatement de lui-même. Le chien qui reste en retrait, devance ou s'écarte est à pénaliser. De même, une attitude hésitante du conducteur lors des changements de direction est à pénaliser. De même, une attitude hésitante du conducteur lors des changements de direction est à pénaliser.

Au début de l'exercice, le conducteur et le chien doivent marcher au pas normal pendant 50 pas sur une ligne droite sans arrêt. Après le demi-tour, 10 à 15 pas au pas normal sont réalisés. Le conducteur doit alors démontrer le pas rapide et le pas lent pendant au moins 10 pas pour chaque allure. Le changement du pas rapide au pas lent doit être réalisé abruptement sans passer par un pas normal. Au moins un quart de tour à gauche, un quart de tour à droite, un demi-tour et deux arrêts doivent être démontrés au pas normal.

A la fin de l'exercice et à l'ordre du juge, le conducteur et le chien doivent traverser un groupe de personnes en mouvement. Le conducteur doit s'arrêter au moins une fois dans le groupe.

2 . Assis 5 points

Commandement vocal : un pour « la marche au pied » et un pour « l'assis »

De la position de base, le conducteur marche en ligne droite avec le chien sans laisse. Après 10-15 pas, le chien doit rapidement s'asseoir au commandement vocal pour « l'assis » ou à un signe visuel, tandis que le conducteur continue sa marche sans ralentir ou regarder le chien. Après avoir effectué 30 pas, le conducteur s'arrête et fait demi-tour. Sur ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et reprend la position de base.

3 . Couché avec rappel 5 points

Commandement vocal : un pour « la marche au pied », un pour le « couché », un pour « le rappel » et un pour « la position de base »

De la position de base, le conducteur marche en ligne droite avec le chien sans laisse. Après 10-15 pas, le chien doit se coucher immédiatement au commandement vocal pour « le couché » ou à un signe visuel tandis que le conducteur continue sa marche sans ralentir ou regarder le chien. Après avoir effectué 30 pas, le conducteur s'arrête et fait demi-tour vers le chien, qui est couché calmement.

Sur ordre du juge, le conducteur rappelle le chien par le commandement vocal pour « le rappel » ou d'un signe visuel. Le chien rejoint le conducteur rapidement et avec entrain et s'assieds tout près devant le conducteur. Au commandement vocal pour la position de base ou à un signe visuel, le chien reprend la position de base.

4 . Debout avec rappel 5 points

Commandement vocal : un pour « la marche au pied », un pour « le debout », un pour « le rappel » et un pour la position de base

De la position de base, le conducteur marche en ligne droite avec le chien sans laisse. Après 10 – 15 pas, le chien doit immédiatement rester debout au commandement vocal pour « le debout » ou à un signe visuel tandis que le conducteur continue sa marche sans ralentir ou regarder le chien. Après avoir effectué 30 pas, le conducteur s'arrête et fait demi-tour vers le chien, qui est resté debout calmement. Sur ordre du juge, le conducteur rappelle le chien par un commandement vocal pour « le rappel » ou d'un signe visuel. Le chien rejoint le conducteur rapidement et avec entrain et s'assieds tout près devant le conducteur. Au commandement vocal pour la position de base ou à un signe visuel, le chien reprend la position de base.

5 .Rapport d'objet.

5 points

Commandement vocal : un pour « le rapport d'objet », un pour « le lâché » et un pour « la position de base ».

De la position de base, le conducteur lance un objet qu'il a sur lui, à une distance d'environ 10 m. Le commandement pour « le rapport d'objet » ne peut pas être donné tant que l'objet n'est pas immobile.

Le chien, sans laisse, assis à côté du conducteur, doit au commandement vocal pour « le rapport d'objet » ou d'un signe visuel rapidement aller vers l'objet, le prendre immédiatement et le rapporter rapidement au conducteur. Le chien s'assoit tout près devant le conducteur et maintient l'objet dans sa gueule jusqu'à ce que le conducteur donne, après un bref délai, le commandement vocal pour le « lâché ». Au commandement vocal pour la position de base ou d'un signe visuel, le chien reprend la position de base. Le conducteur ne peut pas quitter sa position pendant tout l'exercice.

6 .Ramper

5 points

Commandement vocal : un pour « le couché » un pour la position de base et plusieurs pour « le rampé » pendant le ramper.

De la position de base, le conducteur donne un commandement vocal ou un signe visuel pour « le couché », auquel le chien se couche immédiatement. A l'ordre du juge, le conducteur fait réaliser par le chien le ramper sur une distance de 10m.

Plusieurs commandements vocaux ou des signes visuels sont permis pendant que le chien rampe. Cependant toucher le chien sera pénalisé. Le conducteur peut marcher à côté du chien ou ramper avec le chien. A la fin du ramper, le chien doit rester « couché ». A l'ordre du juge, le conducteur commande au chien la position de base.

7 .Envoyer en avant.

5 points

Commandement vocal : pour « **le en avant** », un pour « **le couché** » et un pour « **l'assis** ».

A l'ordre du juge, à partir de la position de base, le conducteur marche en ligne droite avec son chien sans laisse dans la direction indiquée. Après 10 à 15 pas, le conducteur donne le commandement vocal pour « le en avant » et s'arrête. Un signe unique du bras est autorisé en même temps que le commandement vocal.

Le chien doit continuer rapidement sur une distance d'approximativement 40 pas en ligne droite dans la direction indiquée. Au commandement vocal pour « le couché », le chien se couche immédiatement. A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et se met du côté droit du chien, donne un commandement vocal ou un signe visuel pour « l'assis » pour se retrouver en position de base.

8 .Coucher sous diversion

10 points

Commandement vocal : un pour « **le couché** » et un pour « **le assis** »

Au début de l'exercice, d'un ou de plusieurs autres chiens, le conducteur mets au commandement vocal ou au signe visuel pour « le couché » le chien à la place indiquée par le juge et ne peut laisser aucune objet près du chien.

Le conducteur s'éloigne d'au moins 40 pas, s'arrête, se tourne face au chien. Le chien doit calmement maintenir la position couchée sans intervention du conducteur, pendant qu'un autre chien réalise les exercices 1 à 6. Pendant l'exercice 1 de l'autre chien, le conducteur rejoint le groupe et après l'accomplissement de l'exercice 1 de l'autre chien, le conducteur retourne à sa position initiale sans ordre du juge.

A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et se mets du côté droit du chien. A l'ordre du juge, le conducteur donne un commandement vocal pour « l'assis ». Le chien doit rapidement s'asseoir tout droit.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

DEXTERITE POUR CHIEN DE SAUVETAGE

- PISTAGE	CS-P	A&B
- SURFACE	CS-S	A&B
- DECOMBRES	CS-D	A&B

DISCIPLINE C – Dextérité

Cotation maximum

50 points

Exercice 1	pont mobile	5 points
Exercice 2	bascule	5 points
Exercice 3	échelle horizontale	10 points
Exercice 4	saut en longueur	5 points
Exercice 5	tunnel	5 points
Exercice 6	marcher sur du matériel désagréable	5 points
Exercice 7	diriger à distance	10 points
Exercice 8	porter et remettre le chien	5 points

Règles générales

Les présentations de début et de fin d'exercice ont lieu en laisse. Seule une laisse simple et un collier à larges mailles sont autorisés.

Le choix des commandements est à la discrétion du conducteur, toutefois ces commandements (vocaux et/ou visuels) doivent être brefs.

Chaque exercice commence et finit en position de base.

Si l'exercice exige une position pendant ou après l'exercice, le choix (assis, couché ou debout) est à la discrétion du conducteur.

Chaque obstacle n'est construit de telle sorte qu'ils ne représentent aucun risque de blessure pour le chien.

Le schéma d'installation des tables pour l'exercice de « diriger à distance » (en annexe) doit être respecté.

Règles d'exécutions

1. Pont mobile

5 points

Obstacle deux tonneaux identiques d'approximativement 40 cm de diamètre, une planche en bois d'une longueur d'approximativement 4 mètres et d'une largeur d'approximativement 30 cm.

Commandements vocaux : un pour « monter sur l'obstacle », un pour « l'arrêt du chien sur l'obstacle », un pour « continuer » et un pour la « position de base ».

L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle. Au commandement vocal et au signe visuel pour « monter sur l'obstacle », le chien saute sur le pont mobile. Au commandement vocal et au signe visuel pour « l'arrêt » le chien s'immobilise avant la moitié du pont mobile.

A l'ordre du juge le conducteur rejoint le chien à sa hauteur, il donne le commandement vocal pour « continuer », les deux continuent jusqu'à la fin du pont mobile. Le chien quitte l'obstacle.

Au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base, le chien se met en position de base.

Le chien traverse l'entièreté du pont mobile sans aucun signe de peur ou de tentative de quitter le pont mobile.

2. Bascule

5 points

Obstacle : une planche en bois d'une longueur d'approximativement 4 mètres et d'une largeur d'approximativement 30 cm. L'axe de rotation de la bascule est à une hauteur situé entre approximativement 40 – 50 cm.

Commandements vocaux : un pour « monter sur l'obstacle jusqu'au basculement », un pour « continuer » et un pour la « position de base ».

L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle. Au commandement vocal et au signe visuel pour « monter sur l'obstacle jusqu'au basculement », le chien monte sur la bascule, continue vers le centre de celle-ci (axe), fait basculer l'obstacle et s'arrête sans commandement du conducteur.

A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien à sa hauteur. Il donne le commandement vocal pour « continuer », les deux continuent jusqu'à la fin de la bascule. Le chien quitte l'obstacle.

Après que le chien ait fait basculer l'obstacle, le conducteur rejoint le chien, l'accompagne, sans l'aider à côté de la bascule. Le conducteur ne peut toucher ni le chien ni la bascule. Après avoir quitté la bascule, le conducteur donne le commandement vocal ou le signe visuel pour la position de base.

Le chien traverse l'entièreté de la bascule sans aucun signe de peur ou de tentative de quitter la bascule.

3. Echelle horizontale

10 points

Obstacle : échelle en bois sur deux supports d'une hauteur d'approximativement 50 cm, d'une longueur d'approximativement 4 mètres et d'une largeur d'approximativement 50 cm, échelons de 5 cm de large, espacés de 30 cm. Une planche donne accès à l'échelle.

Commandement vocaux : un pour « monter sur l'échelle » et un pour la position de base.

L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle. Au commandement vocal et au signe visuel pour « monter sur l'échelle », le chien grimpe la planche d'accès et traverse l'échelle jusqu'au dernier échelon. A la fin de l'obstacle, le chien est enlevé par le conducteur et prend la position de base au commandement vocal ou au signe visuel pour la « position de base ». Le chien doit traverser l'échelle en utilisant les échelons et pas les longerons. Le conducteur peut accompagner le chien pendant l'exercice en marchant à côté de l'échelle mais sans toucher ni l'échelle ni le chien.

4. Saut en longueur

5 points

Obstacle : ruisseau, appareil de saut etc., longueur de 1,50 mètre, hauteur de 30 cm et largeur de 1 mètre.

Commandement vocaux : un pour « sauter l'obstacle », un pour « l'arrêt » et un pour la « position de base ».

L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle. Au commandement vocal et au signe visuel pour « sauter l'obstacle », le chien saute l'obstacle et s'arrête après l'obstacle au commandement vocal et au signe visuel pour « l'arrêt ». A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base, reprend la position de base.

5. Tunnel

5 points

Obstacle : tunnel d'un diamètre d'approximativement 50 cm et approximativement 3 mètres de long.

Commandement vocal : un pour « le ramper », un pour « l'arrêt » et un pour la « position de base ».

L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle. Au commandement vocal et au signe visuel pour « le ramper », le chien rampe dans l'obstacle. Dès que le chien sort de l'obstacle, il s'immobilise au commandement vocal ou au signe visuel pour « l'arrêt ».

A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base, le chien reprend la position de base.

6. Marcher sur du matériel désagréable

5 points

Obstacle : une zone d'approximativement 3 mètres sur 3 de surface recouverte de bidons, de treillis en acier de bâtiment, de pierres, de matériaux de construction, de débris ou de matériaux semblables.

Commandement vocal : un pour « la marche au pied »

La position de base doit être réalisée devant l'obstacle. Au commandement vocal, le conducteur rentre avec le chien sans laisse et au pied dans le matériel désagréable et effectue un aller-retour.

Pendant le retour, un arrêt doit être exécuté. Après avoir quitté la surface, la position de base doit être exécutée au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base.

7. Diriger à distance

10 points

Equipement : un endroit marqué par un cône et 3 plots à approximativement 40 m de distance (palettes, tonneaux ou matériaux semblables). Hauteur maximum 60 cm.

Commandement vocal : un pour « l'envoi vers le cône », un pour « l'arrêt », un pour « l'envoi vers le plot », un pour « sauter sur le plot », un pour « le rappel » et un pour « la position de base ».

L'exercice commence de la position de base prise au point de départ de l'exercice. Le conducteur, sans changer sa position, envoie le chien vers l'endroit marqué par un cône situé à approximativement 20 mètres de distance, en utilisant un commandement vocal et un signe visuel pour « l'envoi vers le cône »

Lorsque le chien atteint l'endroit marqué par le cône, le conducteur donne un commandement vocal et un signe visuel pour « l'arrêt ».

A l'ordre du juge, le conducteur – sans changer sa position – envoie le chien au premier plot en utilisant le commandement vocal et le signe visuel pour « l'envoi vers le plot ».

Au commandement vocal et au signe visuel pour « sauter le plot », le chien saute sur le plot et y reste. Il en va de même pour les plots 2 et 3. L'ordre dans lequel les plots sont atteints est déterminé par le juge au début de l'exercice. Au troisième plot et au commandement vocal et au signe visuel pour « le rappel », le chien rejoint le conducteur et s'assoit tout près devant le conducteur.

Au commandement vocal ou au signe visuel pour la « position de base » le chien prend la position de base.

8. Porter et remettre le chien

5 points

Commandement vocal : un pour « le rappel » et un pour la position de base.

Le conducteur ou une autre personne soulève le chien du sol ou d'une position élevée (par exemple : une table), et le porte sur une distance de 10 mètres et le remet à une deuxième personne ou au conducteur qui porte le chien pendant 10 mètres avant de le remettre sur le sol.

A l'ordre du juge, le conducteur rappelle le chien, qui doit immédiatement se mettre en « position de base ». Si le conducteur est la personne qui reçoit le chien, alors le chien doit rester sur place jusqu'à ce que le conducteur soit à approximativement 10 mètres du chien.

Le conducteur appelle le chien, qui doit prendre immédiatement « la position de base ». Le chien ne peut montrer aucune agressivité vis-à-vis du conducteur ou des personnes aidantes.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Schéma pour l'exercice de diriger à distance

